



# SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU CANAL DES ALPINES SEPTENTRIONALES

Traverse du Cheval Blanc – BP 93 - 13533 SAINT REMY DE PROVENCE CEDEX  
Tél. : 04 90 92 25 76 – Fax : 04 84 88 13 92 – E-mail : [contact@sicas.fr](mailto:contact@sicas.fr) – Site Internet : [www.sicas.fr](http://www.sicas.fr)

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

- DEL\_2024 / 09 -

Réalisation d'un  
Contrat de Prêt de  
800 000 € auprès de  
la Caisse des Dépôts  
et Consignations  
(Banque des  
Territoires) -  
Financement des  
travaux des Locaux  
de Mas Blanc

Résultat des votes :

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

SEANCE DU 6 JUN 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le six juin, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal du Canal des Alpes Septentrionales, s'est réuni à dix-huit heures trente, dans les locaux du SICAS, sous la présidence de Monsieur GINOUX Philippe et suivant la convocation en date du 27 Mai 2024.

### Présents :

M. Pierre RAVIOL	M. Christian NERVI	M. Régis GINOUX
M. Jean-Pierre SEISSON	M. Laurent GESLIN	M Roger ROSTAN
M. Bernard CLARETON	M. Vincent FAURE	Mme Elisabeth RABOUIN
Mme Aline PELISSIER	M. Louis-Pierre FABRE	Mme Magali MISTRAL
M. Michel BLANC	M. Jean-Louis DEVOUX	M. Philippe GINOUX
M. Michel BARAT	Mme Sylvie MAZEI	M. Louis MAUREL
M. Eric ECREPONT	M. Thierry CLARETON	M. Serge MANNONI

### Excusés :

Mme Elisabeth SCHWEITZER	représentée par Eric ECREPONT
M. Jean-François RIGAT	représenté par Vincent FAURE
M. Robert ANASTASI	représenté par Louis-Pierre FABRE
M. Jean-Louis LEPIAN	représenté par Thierry CLARETON
M. Edgard MARECHAL	représenté par Elisabeth RABOUIN
M. Francis DEMISSY	représenté par Philippe GINOUX

### Absents :

M. Roger BERTO	M. Michel GAVANON	Mme Sylvie BERTRAND
M. Jean SAMPSONI	Mme Anne-Flore GRECH	M. Yves PICARDA
M. Bruno REYNIER	M. Sylvain CASTAGNE	M. Rémy DEMICHELIS
M. Jean-Christophe DAUDET	M. Eric BRUSCHET	M. Henri MILAN
M. Jean-Marc BALDI		

**Objet : Réalisation d'un Contrat de Prêt de 800 000 € auprès de la Caisse des  
Dépôts et Consignations (Banque des Territoires)  
Financement des travaux des Locaux de Mas Blanc**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la comptabilité M4 applicable aux Services Publics Industriels et Commerciaux ;

Considérant la construction du nouveau siège social du SICAS situé sur la Commune de Mas Blanc des  
Alpilles,

Considérant le besoin de réaliser un emprunt pour financer ces travaux d'investissement,

Considérant la proposition de prêt établi par la Caisse des Dépôts et Consignation dont les caractéristiques  
sont les suivantes :

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

Après publication le : 11/06/2024

Accusé de réception en préfecture  
013-251300620-20240606-DEL\_2024-09-DE  
Date de télétransmission : 11/06/2024  
Date de réception préfecture : 11/06/2024

1/2

<b>Ligne du Prêt : PSPL-TE</b>	<b>Montant : 390 410 €</b>
<b>Durée de la phase de préfinancement : 0</b> <b>Durée d'amortissement : 25 ans</b> <b>Périodicité des échéances : Annuelle</b> <b>Index : Livret A</b> <b>Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,40%</b> <b>Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA</b> <b>Amortissement : déduit si profil d'amortissement prioritaire :</b> <b>Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation</b> <b>Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle</b>  <b>Typologie Gissler : 1A</b>  <b>Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt</b>	

<b>Ligne du Prêt : PSPL</b>	<b>Montant : 409 590 €</b>
<b>Durée de la phase de préfinancement : 0</b> <b>Durée d'amortissement : 25 ans</b> <b>Périodicité des échéances : Annuelle</b> <b>Index : Livret A</b> <b>Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 1,30%</b> <b>Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA</b> <b>Amortissement : déduit si profil d'amortissement prioritaire :</b> <b>Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation</b> <b>Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle</b>  <b>Typologie Gissler : 1A</b>  <b>Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt</b>	

## LE COMITE SYNDICAL

Où l'exposé de Monsieur le Président,  
Après en avoir délibéré

### DECIDE

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** D'accepter la proposition de financement de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les conditions financières présentées ci-dessus.

**ARTICLE 2 :** d'autoriser le Président à signer les contrats afférents à l'offre de la Caisse des Dépôts et Consignations ainsi que l'ensemble des documents nécessaires à la réalisation et la mise en œuvre de ces lignes de prêt.

**ARTICLE 3 :** d'inscrire les crédits correspondants sur le budget 2024 (chapitre 16).

**ARTICLE 4 :** Le Président et le Receveur-Trésorier Payeur seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

**LE PRESIDENT**



**Philippe GINOUX**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

Après publication le : .....11/06/2024.....

Accusé de réception en préfecture  
013-251300620-20240606-DEL\_2024-09-DE  
Date de télétransmission : 11/06/2024  
Date de réception préfecture : 11/06/2024

2/2